

mesure a donné comme résultat une économie de plusieurs milliers de dollars par an. Un système semblable a été adopté dans beaucoup de maisons pour l'emploi du papier carbone, des entêtes de lettres et des enveloppes. Les employés sont strictement responsables de toute enveloppe perdue ou gâchée. Il y a une certaine marge prévue pour la gâche, mais cette limite ne doit pas être dépassée.

L'usage des machines à timbrer et des fiches d'entrée et de sortie est devenue courant parce qu'il a été jugé nécessaire. De tels procédés ne préviennent pas seulement contre la malhonnêteté possible d'un employé, mais elle supprime aussi la tentation. Une boîte de timbres ouverte à tous venants est une perpétuelle invitation à y puiser pour ses propres besoins bien qu'à n'en pas douter beaucoup n'auront jamais cette pensée.

La dépréciation du matériel peut être arrêtée ou accélérée suivant la manière des employés de s'en servir. Des fournitures de bureaux coûteuses comme les machines à écrire et les machines à duplicatas peuvent dans des mains inexpertes souffrir double dommage et usure qu'elles ne supporteraient entre les mains d'employés compétents. Lorsque vous choisissez un employé tenez compte de cela. C'est un gros coulage.

Rappelez-vous que ce n'est pas le chiffre important des ventes de vos commis, ni les milliers de dollars de marchandises que vous avez en magasin, ni le chiffre imposant porté au crédit des marchandises qui vous assureront le succès. C'est ce qui vous restera de bénéfice une fois vos dépenses déduites. Dans ces dépenses vous devez comprendre les coulages résultant d'un tas de causes. La grosse cargaison du vaisseau de votre commerce ne fera que précipiter le naufrage si la coque fait eau par cent endroits différents.

Il n'y a qu'un moyen d'obtenir des résultats et c'est de veiller à ce que chaque département produise sa part de profits et supporte sa part de dépenses.

Parfois il est nécessaire que certains articles soient vendus à prix coûtant ou à un taux moindre, soit pour se débarrasser d'un stock encombrant, soit pour attirer la clientèle. Dans le premier cas, la perte doit être supportée par le département et déduite des bénéfices totaux, dans le second, elle doit être inscrite au compte de la réclame.

Dans les magasins qui ne sont pas divisés par départements, il faut éviter autant que faire se peut, ces ventes à perte. Nul ne peut vendre à perte sans courir à sa ruine.

Le véritable art de vendre est non seulement de savoir attirer la foule, mais aussi de savoir vendre des marchandises avec de beaux profits.

COMPAGNIES INCORPOREES

Des lettres patentes ont été octroyées par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, incorporant:

"Le Club Saint-Laurent, Incorporé"; club social dans un but de récréation, à Montréal. Capital-actions, \$10,000.00.

"The Dress and Fur Trimming Manufacturing Company"; fabrication de garnitures pour toute sorte de vêtements pour dames, enfants et messieurs, importation et commerce en gros et en détail de ces articles, de chapeaux, et de tous articles de modes, à Montréal. Capital-actions, \$20,000.00.

CALCUL INTERESSANT

Seriez-vous intéressé, s'il vous était proposé d'avoir le revenu d'un capital de mille piastres, pour la somme de soixante-dix piastres, payée par versements de vingt-cinq cents par mois? Vous pouvez obtenir ce résultat surprenant en achetant des parts des Prévoyants du Canada. Dépêchez-vous d'en acheter avant le 31 décembre, afin de gagner une année de rente.

LA CHAMBRE DE COMMERCE

Réunion du conseil, hier après-midi. — Résumé des délibérations

Le conseil de la Chambre de Commerce a tenu sa réunion hebdomadaire mercredi 13 courant, sous la présidence de M. F.-C. Larivière.

Présents: MM. Armand Chaput, 1er vice-président; Lt-Col. A.-E. Labelle, 2ème vice-président; W.-U. Boivin, secrétaire; Damase Masson, C.-H. Catelli, Joseph Fortier, A.-H. Hardy, F.-B. Drouin, hon. Achille Bergevin, C.L., J.-C.-G. Contant, Lambert de Roode, A. Gheysens.

Après la lecture du procès-verbal, le conseil prend connaissance du courrier. M. Georges Marcil demande à la Chambre son concours pour obtenir des autorités municipales que les propriétaires d'immeubles soient obligés à pratiquer une ouverture pour les lettres dans la porte d'entrée. Référé au comité des affaires municipales.

On lit aussi une lettre du secrétaire du Board of Trade d'Halifax, transmettant une lettre de l'hon. Daniels, procureur-général de la Nouvelle-Ecosse, au sujet de la résolution de la Chambre de Commerce sur les relations inter-provinciales. M. Daniels déclare que selon lui, il faudrait pour mener cette affaire à bonne fin, avoir une conférence des représentants des diverses provinces. M. Daniels assure qu'il appuierait de toutes ses forces cette résolution.

Au chapitre des matières nouvelles, l'hon. Bergevin demande à la Chambre son concours pour obtenir que le gouvernement de Québec s'intéresse à la construction d'un embranchement du Transcontinental reliant la région de l'Abbitibi avec Montréal.

Le Col. A.-E. Labelle, appuyé par M. Armand Chaput, a fait voter la résolution suivante, relative à l'Intercolonial. Référé au comité des transports.

ATTENDU qu'il est de l'intérêt général du commerce de la métropole et des environs que le chemin de fer Intercolonial et tous les chemins de fer qui sont la propriété du gouvernement soient mis sous la juridiction de la Commission des chemins de fer comme toutes les autres compagnies;

RESOLU:—Que cette Chambre s'adresse au gouvernement fédéral pour faire droit à la demande générale et pour mettre sous la juridiction de la Commission des chemins de fer l'Intercolonial et tous les chemins de fer qui sont propriété du gouvernement.

M. le président Larivière a annoncé à ses collègues qu'il avait accepté une invitation de l'Ecole des Hautes Etudes, d'assister à la visite officielle de Sir Lomer Gouin, et qu'il rendra compte de cette visite à la prochaine séance, et la séance est levée.

REUNION DES AGENTS DE LA "CANADA LIFE ASSURANCE CO."

Mercredi, 13 courant, après avoir, sur l'invitation de Sir Lomer Gouin, visité l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, les Agents de la "Canada Life Assurance Co.", réunis sous la présidence de M. E.-W. Cox, gérant-général de la "Canada Life", dans un dîner amical qui leur était offert dans un des salons particuliers du Windsor, fêtèrent joyeusement la prospérité de la Compagnie dont ils font partie. La petite fête toute intime ne manqua pas d'agrément et ceux qui y assistèrent en garderont un excellent souvenir.

La maison D.-K. McLaren, Limited, 351 rue St-Jacques, a Montréal, téléphone: Main 4904 est la seule ayant un stock complet de "poulies en fer coulé" de 6", 7", 8", 9", 10" 11" de diamètre et de toutes largeurs. Elles sont d'un dessin élégant et d'un modèle léger mais robuste, fendues et ajustées avec coussinets interchangeables, perforées et alésées à la grandeur exacte de l'arbre et par conséquent faciles à monter. Nul besoin pour leur emploi de clefs, de mortaises ou de vis.

La "Poulie Philippe" en acier de 12" à 48" de diamètre, se fait de toutes les largeurs.